Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 54 (2007)

Heft: 5

Artikel: Améliorer la protection des infrastructures critiques

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-370604

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

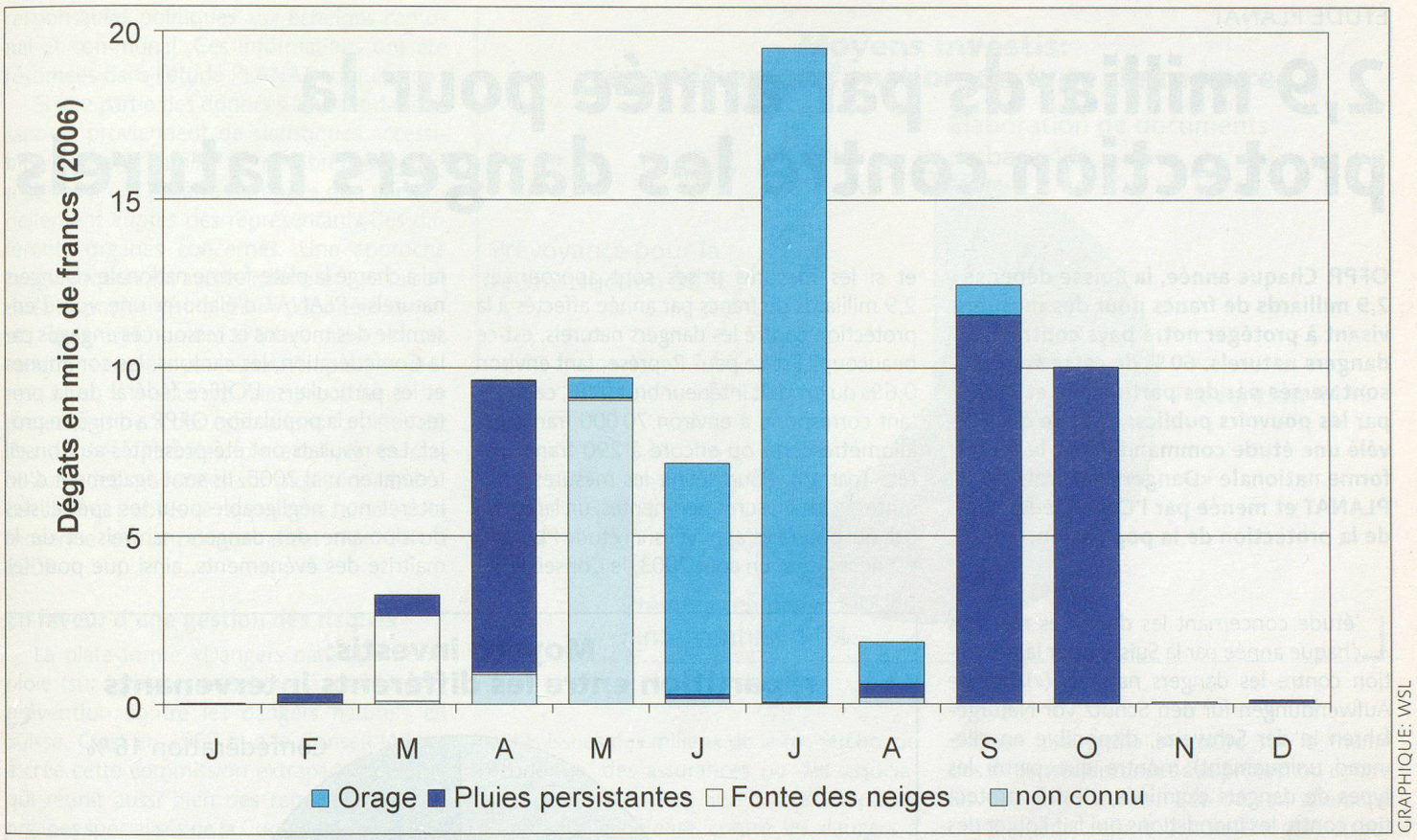

Répartition sur l'année 2006 des coûts des dégâts et des intempéries: processus générateurs de dégâts.

culier, mais aussi dans d'autres régions du pays, les inondations et glissements de terrain furent particulièrement destructeurs. Les dégâts les plus importants au niveau régional de l'année 2006, à savoir de 17 millions de francs, furent enregistrés dans le canton de Berne. Les cantons d'Uri, des Grisons, du Valais et de St-Gall recensèrent de 7 à 10 millions de francs de dommages.

Sur fond de dommages financiers comparativement moindres, les intempéries coûtèrent cependant la vie à six personnes en 2006. Fin mai, à Gurtnellen UR, deux personnes furent mortellement frappées par la chute brutale de rochers sur l'autoroute A2. Une autre fut tuée à Duvin GR par le décrochement d'une plaque rocheuse. Un torrent en crue causa la mort d'une personne à Oberhallau SH; deux personnes périrent dans des laves torrentielles à Samedan GR et Biasca TI. Le nombre de victimes suite à des crues, des glissements de terrain et des laves torrentielles avoisine de ce fait la moyenne des années 1972–2002 (trois morts par an). Le recensement systématique des personnes tuées par des chutes de pierres et des éboulements de roches n'a lieu que depuis quelques années.

INFRASTRUCTURES: PREMIER RAPPORT

Améliorer la protection des infrastructures critiques

OFPP. Le Conseil fédéral a décidé d'optimiser la protection des infrastructures critiques. A cette fin, il a approuvé le 27 juin une proposition allant dans ce sens et pris connaissance d'un premier rapport. Placé sous la direction de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), un groupe de travail interdépartemental est chargé d'approfondir les travaux en cours et d'élaborer des mesures concrètes.

Les infrastructures sont à la base du fonctionnement de la vie sociale, économique et politique. D'une manière générale, sont considérées comme critiques les infrastructures qui, si elles tombent en panne, peuvent causer d'importants dommages. Les infrastructures critiques concernent en particulier l'approvisionnement en électricité, les télécommunications, la santé publique, les transports et la sécurité publique. Les travaux en cours sont centrés sur les infrastructures dont les fonctions et prestations ont avant tout une portée nationale.

Le rapport présenté au Conseil fédéral a été élaboré en étroite collaboration avec les organes fédéraux concernés. Constituant une première étape importante vers une stratégie nationale pour la protection des infrastructures critiques, il favorise le développement d'une compréhension commune de la thématique en unifiant l'usage des termes les plus importants et en définissant les secteurs d'infrastructures déterminants pour la Suisse. De plus, ce rapport met en évidence les scénarios de dangers déterminants, dont l'éventail va des dangers naturels aux risques de conflits armés en passant par les dangers techniques. Finalement, il présente les besoins en matière de protection des infrastructures critiques. Le rapport est complété par une récapitulation des activités correspondantes développées jusqu'à présent à l'échelle internationale ainsi qu'à l'échelon des services compétents de la Confédération ainsi que par une chronologie concernant la protection des infrastructures critiques en Suisse.

Le 22 juin 2005, le Conseil fédéral a chargé le DDPS (OFPP) d'assurer la coordination interdépartementale des travaux en relation avec la protection des infrastructures critiques. Au printemps 2009, le DDPS soumettra un nouveau rapport au Conseil fédéral.

Information aux médias du 4.7.2007